

Le 31 juillet 2014

Arrivée le **07 AOUT 2014**

CL	Proj. Rép.	Attribution	pour info.
Information Statistique			
Affaire suivie par : M. Willgallis			
Évaluation Environnementale			
Connaissance de l'Etat 03 89 60 72 06			
Mission Partenariat et promotion DD			

Le Président du Syndicat

à

Monsieur le Directeur  
de la DREAL (Direction Régionale  
Environnement, Aménagement et  
Logement d'Alsace)  
Pôle évaluation environnementale  
(CEDD)  
2 route Oberhausbergen  
67200 STRASBOURG

à l'attention de M. TINGUY Hugues

**Objet :** Plan de zonage d'assainissement de BOLLWILLER

Monsieur le Directeur,

Le SIVOM de la région mulhousienne réalise le plan de zonage d'assainissement de ses communes-membres.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'élaboration des documents de zonage comprend une obligation de consultation des services de l'Etat pour déterminer, au cas par cas, si le projet de zonage doit faire l'objet d'une évaluation environnementale prévue par le code de l'environnement (articles L122-4 à L122-12, R122-17 à R122-24) ; cette consultation est obligatoire à la fois pour l'établissement de nouveaux zonages et pour la révision des zonages existants.

Je vous adresse ci-joint le dossier d'enquête publique pour la commune de BOLLWILLER.

Je vous saurai gré de me faire connaître vos avis.

Vous en remerciant et restant à votre disposition et à vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président  
et par ordre  
Le Directeur



Régis OCHSENBEIN

PJ : 1 dossier d'enquête publique BOLLWILLER